

**\*Nécessite une ordonnance médicale.**

*Fournitures orthopédiques	<b>70 % du premier 1 000 \$ admissible, 100 % par la suite par année civile pour l'ensemble des équipements suivants :</b>
*Orthèses et prothèses	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chaussures orthopédiques et orthèses podiatriques : 400 \$ payable / année civile</li><li>• Lit d'hôpital : 1 500 \$ payable / viager</li><li>• Membre artificiel ou œil artificiel : 1 000 \$ payable / année civile pour l'ensemble des frais</li><li>• Prothèse mammaire externe et soutien-gorge chirurgicaux : 200 \$ payable / 24 mois</li><li>• Prothèse auditive : 300 \$ payable / 60 mois</li><li>• Prothèse capillaire : 300 \$ payable / viager</li></ul>

**2- Assurance vie (10 000 \$) \*\***

\*\*Pour bénéficier de la couverture d'assurance vie, la garantie d'assurance maladie doit être souscrite.

Tranche d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 60 ans	15,70 \$	9,89 \$
60 à 64 ans	23,91 \$	15,06 \$
65 à 69 ans	45,11 \$	27,99 \$
70 à 74 ans	67,66 \$	41,99 \$
75 ans et plus	101,66 \$	62,97 \$

Coût mensuel de prime pour 10 000 \$ (Conditions préexistantes de 24 mois)  
Selon l'âge de l'assuré (adhérent ou conjoint (si applicable)). Taxe en sus. Les taux sont valides du 01-09-2015 au 01-11-2017 et varie selon l'âge de l'assuré à chaque année.

Visitez notre site internet pour adhésion ou information!

[www.assurancesdesretraites.ca](http://www.assurancesdesretraites.ca)

[www.fsrq.ca](http://www.fsrq.ca)

ASSURANCES POUR LES RETRAITÉS RVARC INC.

TÉLÉPHONE : 418 657-5267 / 1 844 333-5267

Affiliée à



Fédération des syndicalistes  
à la retraite du Québec



Associée à



## FÉDÉRATION DES SYNDICALISTES À LA RETRAITE DU QUÉBEC



*Vous avez moins de 70 ans?*

*Votre couverture d'assurance collective s'est terminée à votre retraite depuis moins de 60 jours?*

*Vous êtes retraité et votre couverture d'assurance collective s'est terminée depuis moins de 60 jours?*

**AVANTAGE RETRAITE <sup>mc1</sup>**, un produit exclusif pour les retraités et les nouveaux retraités

<sup>1</sup>Un produit offert par Desjardins Assurances, compagnie d'assurance vie.  
Propulsé par **Assurances pour les retraités RVARC Inc.**

Le présent document fournit un résumé des garanties offertes et ne constitue pas une description complète de la couverture. Des exclusions, des limitations et des restrictions peuvent s'appliquer dans certains cas.

Chères consœurs, chers confrères,

Le produit **AVANTAGE RETRAITE<sup>MC1</sup>** a été conçu afin de répondre à un besoin de plus en plus croissant des personnes à la retraite ainsi qu'aux nouveaux retraités.

Voici un résumé des couvertures offertes.

**1- Assurance maladie comprenant différents services médicaux**

**Attention, vous devez être inscrits à la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour vos médicaments.**

Tranche d'âge	Individuel	Familial
Moins de 60 ans	27.58 \$	55.14 \$
60 à 64 ans	33.63 \$	67.26 \$
65 à 69 ans	46.16 \$	92.32 \$
70 à 74 ans	59.15 \$	118.37 \$
75 ans et plus	67.38 \$	134.75 \$

Les taux de prime mensuelle figurant sur ce communiqué sont valides du 01-09-2015 au 01-11-2017. Cependant, les coûts peuvent varier en fonction de l'âge.

La taxe n'est pas incluse.

**Frais remboursés à 100 %.**

- Hospitalisation en chambre à deux lits incluant maison de convalescence et établissement de soins de longue durée dans un centre hospitalier (CHSLD).
- Assurance voyage (max. 60 jours consécutifs). État stable 6 mois avant la date du voyage. Maximum 1 000 000 \$.
- Assurance annulation voyage - max. 5 000 \$ par voyage.
- Certains médicaments non remboursés par la RAMQ - max. 10 000 \$ par année civile. Substitution générique obligatoire. **Carte médicament directe incluse.**

Ambulance	<b>70 % du premier 1 000 \$ admissible et à 100 % par la suite par année civile.</b> Ambulance, transport ambulancier par avion ou par train
-----------	---

*Soins infirmiers à domicile	<b>70 % du premier 1 000 \$ admissible et à 100 % par la suite par année civile pour l'ensemble des soins et fournitures suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins infirmiers à domicile : 3 000 \$ admissible / année civile</li> <li>• Fauteuil roulant : 2 400 \$ payable / 60 mois</li> <li>• Bande hémiaire, corset, béquilles, attelles, plâtre : aucun maximum</li> </ul>
Aide à la mobilité	
Soins paramédicaux	<b>70 % du premier 1 000 \$ admissible et à 100 % par la suite par année civile pour l'ensemble des soins suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiropraticien, physiothérapeute, ostéopathe, naturopathe, diététiste, podiatre ou podologue <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 \$ admissible / traitement / spécialiste</li> <li>• Maximum de 25 traitements / spécialiste / année civile</li> </ul> </li> <li>• Ergothérapeute, orthophoniste, audiologiste : 500 \$ admissible / année civile, pour l'ensemble des soins</li> <li>• Psychologue, psychanalyste, psychiatre : 500 \$ admissible / année civile, pour l'ensemble des soins</li> </ul>
*Soins à domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins à domicile, à la suite d'une opération, chirurgie ou hospitalisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à domicile, frais de déplacement, frais de garde</li> <li>• 500 \$ payable / année civile pour l'ensemble des frais</li> </ul> </li> </ul>
Soins à la suite d'un accident	<b>70 % du premier 1 000 \$ admissible et à 100 % par la suite par année civile pour l'ensemble des soins suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chirurgie dentaire (accident aux dents saines) : 5 000 \$ payable / accident</li> <li>• Chirurgie esthétique : 5 000 \$ payable / accident</li> </ul>
*Services diagnostiques	<b>70 % du premier 1 000 \$ admissible et à 100 % par la suite par année civile pour l'ensemble des services suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques d'imagerie et analyses de laboratoire : 1 000 \$ payable / année civile pour l'ensemble des frais</li> <li>• Résonance magnétique : 750 \$ admissible / année civile</li> </ul>
*Fournitures médicales	<b>70 % du premier 1 000 \$ admissible et à 100 % par la suite par année civile pour l'ensemble des fournitures suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bas de contention : 250 \$ payable / année civile</li> <li>• Fournitures ayant trait à la colostomie, l'iléostomie et l'urétérostomie, cathéter, vêtements compressifs pour brûlés, pansements médicamenteux : aucun maximum</li> </ul>
*Équipements thérapeutiques	<b>70 % du premier 1 000 \$ admissible et à 100 % par la suite par année civile pour l'ensemble des équipements suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Glucomètre : 200 \$ payable / 60 mois</li> <li>• Oxygène et matériel nécessaire à son administration : 750 \$ payable / viager</li> <li>• Neurostimulateur T.E.N.S. : 750 \$ payable / viager</li> <li>• Autres équipements thérapeutiques : 750 \$ payable / année civile</li> </ul>